

Rapport annuel
du conseil d'établissement
2024-2025

École Chante-Bois

Message de la présidence du conseil d'établissement

Bonjour à toutes et à tous,

Que vous soyez parents, membres de la direction, membre de l'équipe du service de garde ou du soutien, il est certain que l'année qui vient de passer (2024-2025) a dû vous paraître plus courte que vous ne le pensiez au départ.

Le Conseil d'établissement a traversé l'année avec un plus grand défi d'avoir le quorum à chaque rencontre à partir de la mi-année. En effet, comme présidente, j'ai dû m'absenter pour des raisons de santé et deux parents se sont désistés étant donné le changement d'école de leurs enfants. Pour ceci, je nous dis **FÉLICITATIONS** à tous pour avoir été là.

Le Conseil d'établissement doit être formé de 6 parents et 6 membres du personnel. Nous nous rencontrons 8 à 10 fois dans l'année pour discuter de plusieurs sujets dont certains où il faut voter. Nous discutons et votons sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence (psychologique, physique et sexuelle), les activités au service de garde et celles avec la classe, le budget, le transport scolaire et plusieurs autres. De plus, le Conseil d'établissement participe à des consultations du CSSMI telles que l'organisation scolaire, le calendrier scolaire, etc.

Après cette année bien remplie, je vous souhaite un merveilleux moment de vacances avec vos enfants en cet été 2025. J'espère que vous viendrez en grand nombre à la prochaine assemblée générale de parents (septembre prochain) pour élire les parents, qui le souhaitent, en vue de combler les postes vacants.

Bon été !

Mélanie Hébert, Présidente du Conseil d'établissement

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs liés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1).....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025	21

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre <i>(ex. : parent, personnel scolaire, etc.)</i>	Fonction au conseil <i>(ex : membre, président, etc.)</i>
Mélanie Hébert	Parent	Présidente
Serge Lagacé	Parent	Vice-président
Gautier Njokou	Parent	Membre représentant du comité de parent
Marie-Ève Hébert - Désistée janvier 25	Parent	Membre substitut du comité de parent
Justin Beaudin - Désisté février 25	Parent	Membre
Armelle Sorelle Kitio	Parent	Membre
Mylène Faucher	Enseignant	Membre
Amélie Godin	Enseignant	Membre
Éloïse Chabot-Clerbois	Enseignant	Substitut
Marjorie Lavigne	Personnel de soutien	Membre
Nisrine Hanna	Personnel de service de garde	Membre
Michelle Lamarche	Personnel de service de garde	Membre

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance <i>(préciser : ordinaire, extraordinaire, etc.)</i>
5/9/24	Assemblée générale de parents
5/9/24	Ordinaire
21/10/24	Ordinaire
11/11/24	Ordinaire
20/1/25	Ordinaire
17/3/25	Ordinaire
26/5/25	Ordinaire
9/6/25	Ordinaire

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX ¹			
Adoption du projet éducatif	2024-10-21	Information Si autre décision :	Informé CÉ du plan d'action - Régulation projet éducatif 2024-10-21 et 2025-06-09
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	2024-10-21	Adoption Si autre décision :	Résolution # 24-25-14
	2025-05-26	Adoption Si autre décision :	Évaluation du plan de lutte - Résolution # 24-25-58
		Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	2025-06-09	Adoption Si autre décision :	Résolution # 24-25-68
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-03-20	Approbation Si autre décision :	Résolution # 23-24-46 ** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-21	Approbation Si autre décision : Résolution # 23-24-67	** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)			
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-21	Approbation Si autre décision :	Résolution # 23-24-66 ** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde	2025-03-17	Adoption Si autre décision :	Résolution # 24-25-40
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	2025-01-20	Approbation Si autre décision :	Résolution # 24-25-34
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		Si autre décision :	

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		Si autre décision :	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-21	Consultation Si autre décision :	Résolution # 23-24-68
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant		Si autre décision :	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	2024-11-11	Approbation Si autre décision :	Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3e cycle du primaire pour l'année 2024-2025 – COSP Résolution # 24-25-24
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)		Si autre décision :	
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)		Si autre décision :	Non requis, pas de changement
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-09-05	Approbation Si autre décision :	Tableau planification activités / sorties (septembre) Résolution # 24-25-07 ** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
	2024-10-21	Approbation Si autre décision :	Tableau planification activités / sorties (octobre), incluant voyage éducatif à Ottawa (6e année) - 6 juin 2025 Résolution # 24-25-18
	2024-11-11	Approbation Si autre décision :	Tableau planification activités / sorties (novembre) Résolution # 24-25-26
	2025-03-17	Approbation Si autre décision :	Tableau planification activités / sorties (mars) Résolution # 24-25-43
	2025-05-26	Approbation Si autre décision :	Tableau planification activités / sorties (mai) Résolution # 24-25-59
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	-Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 -Photo scolaire – Avis Enfants Clic -Consultation officielle pour l'élaboration du calendrier scolaire 2025-2026 – secteur jeunes
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	2025-03-17	Consultation Si autre décision :	Consultation obligatoire des élèves concernant les jeux et activités qu'ils souhaitent que le personnel organise lors des récréations et des dîners.

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	2024-11-11	Approbation Si autre décision :	Renouvellement contrat photos scolaire avec Enfants Cliik pour 25-26 Résolution # 24-25-25
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	2024-09-05	Approbation Si autre décision :	Prêt local après les heures de classe à l'enseignante Carolynne Paul pour activité Zumba. Résolution # 24-25-08
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)	2024-09-05	Approbation Si autre décision :	Spectacle de Yannick Bergeron (2300 \$) Résolution # 24-25-05
	2025-03-17	Approbation Si autre décision :	Fête de fin d'année (2000 \$) Résolution # 24-25-44
	2025-03-17	Approbation Si autre décision :	Fête des finissants (600 \$) Résolution # 24-25-45

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
	2024-11-11	Approbation Si autre décision :	Spectacle de magie 25-26 Résolution # 24-25-27
	2025-05-26	Approbation Si autre décision :	Fête de la rentrée (2500 \$) Résolution # 24-25-60
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement	2024-10-21	Adoption Si autre décision :	Budget fonctionnement CÉ Résolution # 24-25-15
	2025-01-20	Adoption Si autre décision :	Mesures dédiées et protégées Résolution # 24-25-33
	2025-05-26	Adoption Si autre décision :	Budget initial Résolution # 24-25-51 Règles de transférabilité Résolution # 24-25-52

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

Choix date de l'Assemblée générale des parents 2025-2026 et première séance du CÉ	2025-06-09	Approbation Si autre décision :	11 septembre 2025 Résolution # 24-25-70
Composition CÉ 25-26	2025-05-26	Approbation Si autre décision :	Résolution # 24-25-62
Rapport annuel CÉ 24-25	2025-06-09	Approbation Si autre décision :	Résolution # 24-25-69
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

2.3. Résultats obtenus

Annexe 1

Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

Documents de l'année scolaire **EN COURS** *

Veillez joindre au présent rapport, **en un seul fichier PDF** (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

Annexe 2

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

Identification de l'établissement : École Chante-Bois

Direction d'école : Annie April

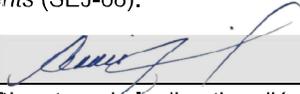
Période : Année scolaire 2024-2025

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

2025-06-09

Date


Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document au courriel)

Date

Signature de la direction d'école

Annexe 3

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements³ concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

³ Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

Annexe 10

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.

En 2024 , les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau : Oui

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

--

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi : Non

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction		
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire		
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle		
Capsule 4 - Rôles et responsabilités		
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil		
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs		
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction		

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes : Oui

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite)
(LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :

Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

Veillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)